



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Délégation Académique  
à la Formation des Personnels  
de l'Éducation Nationale  
DAFPEN

Référence  
2016-024

Dossier suivi par  
Chantal Burguion  
Téléphone  
05.36.25.83.30  
Fax  
05.36.25.83.47  
Mél.  
chantal.dumont@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch  
CS 87703  
31077 Toulouse CEDEX 4

Toulouse, le 22 juin 2016

La Rectrice de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
animateurs de bassin

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
d'académie – directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale

**Objet :** demande de formation d'Atelier Pédagogique Inter Établissements - APIE

L'APIE est centré sur la résolution de problèmes directement liés aux pratiques professionnelles. C'est une démarche de formation collective qui nécessite un engagement mutuel. Le thème de travail est un problème commun appartenant à des établissements géographiquement proches. La durée de vie d'un APIE est d'une année ; exceptionnellement, elle pourra être prolongée d'une année après lecture du rapport d'activité, compte-rendu et accord de Madame la rectrice.

La DAFPEN mettra en place 25 APIE pour l'année scolaire 2016-2017. Les 50 APIE existants en 2015-2016 ne pourront donc pas être tous reconduits compte-tenu des contraintes budgétaires. Seront privilégiés :

- les nouvelles demandes d'APIE,
- les demandes d'APIE liées à l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme du collège,
- les anciennes demandes d'APIE en fonction de leur thématique et des travaux réalisés et rendus,
- la possibilité de produire, partager et diffuser les outils pédagogiques au sein du bassin, du département, de la discipline.

La formulation d'une demande d'APIE 2016-2017 s'effectue en complétant l'annexe ci-jointe. Celle-ci doit être adressée par mail par le chef d'établissement animateur de bassin à Madame Chantal Burguion,

à l'adresse suivante : [chantal.dumont@ac-toulouse.fr](mailto:chantal.dumont@ac-toulouse.fr)

**avant le vendredi 7 octobre 2016.**

Ces demandes seront examinées par la DAFPEN puis transmises pour sélection et validation aux corps d'inspection.

Pour la Rectrice

Le directeur de la délégation académique à la  
formation des personnels de l'Éducation nationale

Olivier FOURNET

**PJ :**

- règles de fonctionnement des APIE
- APIE Annexe à compléter

**CPI :**

- Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux
- Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - enseignement technique enseignement général
- Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - information et orientation